



**REGLEMENTATION REGIONALE
COMITE ILE DE FRANCE CYCLISME**

Saison 2024

VTT XCO

COUPE ILE DE FRANCE

(Mis à jour le 20/02/2024)

REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Coupe Ile de France Open VTT XCO 2024

Table des matières

1. Définition.....	3
2. Participation et catégories	3
3. Parcours et durée de course	4
4. Engagements et émargements	5
5. Matériel et assistance technique	6
6. Equipement	6
7. Départs	7
8. Ravitaillement	8
9. Réglementation de course	8
10. Classements et récompenses.....	9
11. Classement final de la Coupe d'Ile de France VTT Open XCO	10
12. Réclamations	10
Annexe 1 : Barèmes des points individuels et par équipes.....	13
Annexe 2 : Autorisation parentale pour les mineurs	15

1. Définition

Quatre épreuves constituent la Coupe d'Ile de France FFC Open de VTT Cross-Country Olympique (XCO) 2024.

Les épreuves sont réparties indifféremment sur les départements du Comité de l'Ile de France, et limitrophes.

Les épreuves retenues sont détaillées dans le calendrier régional, <https://www.cif-ffc.fr/>.

Ces épreuves sont protégées, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT Cross-Country Olympique ne doit être organisée en Ile de France ces jours-là.

Les épreuves sont la propriété de leurs organisateurs.

Tout coureur qui prend part aux épreuves est censé connaître ce règlement et doit se soumettre à ses prescriptions sans réserve. Le règlement est consultable en version papier pour chaque épreuve au bureau des arbitres La méconnaissance du règlement ne peut pas être admise comme excuse.

La seule autorité compétente pour l'application de ce règlement est celle du collège des commissaires.

2. Participation et catégories

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs détenteurs d'une licence FFC ou d'une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI.

Les épreuves peuvent également être ouvertes aux non licenciés FFC* si l'organisateur le souhaite. Dans ce cas, du fait de l'absence de couverture « garantie dommage corporel » pour les non licenciés FFC, l'organisateur s'engage à souscrire auprès de l'assureur fédéral GRAS SAVOYE une assurance complémentaire « participant occasionnel option 1 » ou équivalent.

** « Non licencié FFC » fait référence aux coureurs non-détenteurs d'une licence FFC ou d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI.*

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégories	Âges	Années de naissance
U15 W	13 – 14 ans	2010 – 2011
U15 M	13 – 14 ans	2010 – 2011
U17 W	15 – 16 ans	2008 – 2009
U17 M	15 – 16 ans	2008 – 2009
U19 W	17 – 18 ans	2006 – 2007
U19 M	17 – 18 ans	2006 – 2007
U23 M	19 – 22 ans	2002 – 2005
Séniors Hommes	23 – 34 ans	1990 – 2001
Séniors Femmes (dont U23 W)	19 – 34 ans	1990 – 2005
Master 1 (ex master 35)	35 – 39 ans	1985 – 1989
Master 2&3 (ex master 40)	40 – 49 ans	1975 – 1984
Master 4&5 (ex master 50)	50 ans et +	Avant 1974
Tandem	17 ans et +	Avant 2007

Les coureurs Open 1, d'âge Master disputent la Coupe d'Ile de France dans la catégorie Senior.

Les coureurs Open 2, d'âge Master disputent la Coupe d'Ile de France dans la catégorie Senior ou Master, au choix. Ce choix sera le même pour toute la saison.

3. Parcours et durée de course

Le parcours XCO devra être compris entre 3,5 et 6 km, et offrir une variété de terrains (à l'exclusion de routes ouvertes à la circulation) mettant en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

Afin que le parcours soit attractif pour les coureurs et le public, il doit utiliser le lieu de façon idéale et de préférence être en forme de huit ou de trèfle afin de permettre les startloops ou ½ tours. Les zones d'assistance technique doubles sont recommandées.

Les passages les plus techniques, devront être complétés d'échappatoires permettant aux coureurs les moins aguerris de parcourir l'intégralité du circuit sur leur vélo, même en cas de conditions climatiques difficiles. Dans le cas où une échappatoire existe, le passage délibéré à pied du passage technique est interdit et susceptible d'octroyer au concurrent une pénalité en temps (30 sec).

Le circuit sera balisé (rubalise) et les passages délicats, échappatoires, zones techniques seront indiqués par une signalétique appropriée. Dans la mesure du possible, les souches, rochers, présents sur le circuit seront marqués à la bombe de peinture biodégradable de manière à être visibles en condition de course et par tout temps.

Un poste d'assistance et de premiers secours sera prévu sur le parcours. Les signaleurs, concourront à la sécurité des coureurs.

La Commission Régionale Ile de France VTT apportera son soutien technique à l'organisateur pour le choix et la validation du circuit ou tout autre question liée à l'organisation de l'épreuve.

Les durées de courses doivent s'inscrire dans les fourchettes suivantes selon les catégories. L'organisateur fixe le nombre de tours à parcourir indépendamment pour chacune des catégories afin que les temps du vainqueur de chaque catégorie se trouve dans la fourchette de durée de la catégorie concerné. Les possibilités de startloop et ½ tours sur le circuit permettent d'affiner les temps de course prévisionnels.

Catégorie	Temps minimum	Temps maximum	Nombre de tours (à titre indicatif)
U15 W	30 min	45 min	1,5 tour (ou startloop + 1 tour)
U15 M	30 min	45 min	2 tours
U17 W	45 min	1h	2,5 tours (ou 1 startloop + 2 tours)
U17 M	45 min	1h	3 tours
U19 W	1h	1h15	4 tours
U19 M	1h	1h15	4 tours
Séniors Hommes* / U23 M	1h15	1h30	4 tours
Séniors Femmes (dont U23 W)	1h15	1h30	5 tours
Masters / Tandem	1h15	1h30	4 tours

* Dont Master titulaire d'une licence OPEN1 et Master titulaires d'une licence OPEN2 ayant fait le choix

annuel de concourir en catégorie sénior lors de sa 1ère course en coupe IDF VTT XCO.

La durée minimum sera visée en cas de conditions climatiques extrêmes (canicules, fortes pluies).

Un ou plusieurs contrôle(s) de passage(s) sont effectués sur le parcours.

Les coureurs doublés seront arrêtés après l'arrivée du vainqueur de leur catégorie.

Les commissaires peuvent décider d'une heure maximum d'arrêt de course.

4. Engagements et émargements

Les tarifs d'engagement applicables sont les derniers tarifs validés par le Comité Région d'Ile de France de la FFC (9 sept 2023 pour la saison 2024). Ils sont disponibles sur le site du Comité d'Ile de France <https://www.cif-ffc.fr/> *.

* https://www.cif-ffc.fr/menuCif/tarifs/Tarification_saison_2024_v3.pdf

Ils sont de

- 13€ pour les catégories U15 et U17 licenciés FFC
- 15€ pour les autres catégories licenciés FFC
- 30€ pour les tandems licenciés FFC
- 20€ pour les non licenciés FFC
- 5€ supplémentaires d'engagement sur place

1€ sera prélevé sur chaque engagement afin d'aider au financement du déplacement au Trophée de France des Jeunes Vététistes.

L'engagement doit se faire 4 jours francs avant l'épreuve

- Pour les licenciés FFC via le site fédéral (<http://maj.ffc.fr/maj/>).
- Pour les non licenciés FFC par courrier postal (caché de la poste faisant foi) adressé au club organisateur.

Pour les non licenciés FFC, l'engagement complet doit inclure : le bordereau d'engagement, les droits d'inscription (chèque), l'attestation de réponse négative au questionnaire santé (cerfa 15699 2) ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'1 an.

Seuls les licenciés FFC peuvent procéder à un engagement sur place le jour de l'épreuve. Dans ce cas l'engagement est majoré (au bénéfice de l'organisateur) et le concurrent est placé en fin de grille de sa vague de départ sans possibilité de reclassement.

Tout engagement d'un non licencié FFC, parvenu à l'organisateur sans son règlement est nul.

Les coureurs doivent obligatoirement présenter leur licence ou leur pièce d'identité avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés FFC mineurs doivent présenter en plus une autorisation parentale (voir modèle en annexe). La feuille d'émargement devra être remise au commissaire de course.

Pour des raisons organisationnelles ou sanitaires, il peut être procédé à une remise des dossards groupés par club au représentant désigné (président, responsable club ou team manager).

Il importerà à celui-ci de contrôler la bonne attribution des plaques et le retour après course de celles-ci.

Les coureurs doivent porter obligatoirement de façon très visible la plaque de cadre qui leur est confiée pour la course sans la détériorer ni la détruire. Une caution de 5 euros pourra être demandée. Le coureur ne rendant pas sa plaque ou l'ayant volontairement dégradée sera pénalisé de 5 euros. Caution non rendue ou facture au club du coureur.

5. Matériel et assistance technique

Les VTT admis dans la Coupe d'Ile de France FFC Open de VTT XCO doivent répondre aux normes officielles UCI en vigueur. Les VTT à assistance électrique ne sont pas admis

Tout changement de machine entre concurrents pendant la compétition est interdit sous peine de mise hors course.

Aucun changement de roue n'est permis en dehors de la ou des zone(s) matérialisée(s) sous peine de mise hors course. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de cintre qu'il avait au départ.

En cas de litige, un contrôle pourra être effectué par un commissaire dans la zone d'arrivée. Tout concurrent ne présentant pas un matériel conforme se verra interdire le départ ou sera déclassé.

L'assistance technique en course consiste en la réparation ou remplacement de toute pièce du vélo -à l'exception du cadre- ainsi que l'aspersion ou le nettoyage de la transmission.

Pour l'assistance technique, une ou des zone(s) matérialisée(s) sera (seront) prévue(s). L'assistance technique n'est autorisée que dans la (les) zone(s) prévue(s) à cet effet.

Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la ou les zones d'assistance technique. Pour effectuer les réparations ou les changements d'équipement, le coureur peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne dans la(les) zone(s) technique(s) prévu(es) à cet effet. En dehors de ces zones, l'assistance technique est autorisée, uniquement entre coureurs en course appartenant à un même club, à un même Team ou à une même sélection officielle.

Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechanges, pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

L'utilisation de liaison radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

6. Equipement

Le port d'un casque à coque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des épreuves et à l'entraînement. Le port de gants et lunettes est recommandé.

Les coureurs licenciés devront porter leur maillot de club ou de Team officiel.

Les coureurs titrés (nationaux, régionaux ou départementaux) devront porter leurs maillots distinctifs

Les caméras ou autres équipements d'enregistrements vidéo et sonores sont interdits, tant sur le vélo que sur le concurrent durant les courses.

7. Départs

Les horaires de départs sont au libre arbitre de l'organisateur. Il faut se référer aux guide technique et détails d'organisation mis en ligne sur le site Internet du Comité Régional de Cyclisme de la FFC : <https://www.cif-ffc.fr/menuCif/dopublic/toutdosite.php>.

Les coureurs sont placés sur la grille de départ, et pour chaque catégorie, par priorité et dans l'ordre les plus récents (s'ils existent) des :

- Classement UCI puis
- Classement de mise en grille de la coupe de France VTT XCO * puis
- Classement coupe(s) régionale(s)
- Ordre d'arrivée des inscriptions (non classés)

** Pour les catégories U23 et Senior H/F, les concurrents(es) classé(s) dans la mise en grille nationale Elite seront placé(e)s devant les concurrents(es) classés(es) Open (MEG Elite et Open respectivement*

Pour la 1^{ère} manche, le classement final de la Coupe d'Ile de France retenu sera le classement final de l'année précédente.

En cas de changement de catégories, et pour la 1^{ère} manche, les 10 premiers du classement final de la Coupe d'Ile de France de l'année précédente seront intercalés de la 10^{ème} à la 30^{ème} place de leur nouvelle catégorie.

Les inscrits sur place sont placés en fin de grille de leur vague de départ sans exception.

Les non licenciés FFC sont placés en fin de grille, après les licenciés FFC non classés, dans leur vague de départ et dans l'ordre d'arrivée de leur inscription.

Dans le cas d'une course inter-régionale, dont le classement final serait pris en compte dans 2 Coupes de régions différentes, et pour la partie de grille régionale (hors UCI & mise en grille nationale), cette partie de grille régionale sera formée par un alternat 1 pour 1. Le classement de chaque catégorie attribuera des points selon la grille de chaque épreuve pour le classement final. (Barème Ile de France pour classement Ile de France, barème autre pour autre).

Dans le cas où une course de la Coupe d'Ile de France Open de VTT XCO est le support du Championnat d'Ile de France VTT XCO, la mise en grille de cette course se fera dérogatoirement selon le classement le plus récent de la Coupe d'Ile de France Open VTT XCO pour chaque catégorie sans prise en compte des reclassements UCI ou mises en grille nationales.

Afin d'assurer une équité sportive et les meilleures conditions de courses et de sécurité possibles à tous les coureurs, de la plus jeune au plus expérimenté, les organisateurs veilleront à minimiser la gêne occasionnée par des coureurs d'autres catégories durant la ou les courses. Cela peut conduire, selon le circuit, le nombre d'inscrits ou les capacités organisationnelles, à des organisations de manches de la Coupe d'Ile de France Open VTT XCO selon des formats différents, combinant 1 ou plusieurs courses et/ou des départs en vagues au sein d'une même course.

Au sein d'une même vague regroupant plusieurs catégories, la grille de départ intercalera 3 coureurs de chaque catégorie dans l'ordre de départ de la catégorie) jusqu'à épuisement de ladite catégorie (sauf tandem qui partent en fin de vague).

Exemples d'organisations (les catégorie figurants sur une même ligne horaire ci-dessous sont panachées 3 pour 3 selon les modalités décrites ci-dessous)

Exemple 1 : 1 course en 4 vagues

- 9h : seniors/U23 H
- 9h : U19 H
- 9h02 : Masters H/tandem
- 9h04 : U23/seniors F
- 9h04 : U19/master F
- 9h06 : U17 F/G
- 9h06 : U15 F/G

Exemple 2 : 2 courses à 3 et 2 vagues

- 9h : Seniors/U23 H
- 9h : U19 H
- 9h02 : Seniors/U23 F
- 9h02 : U19/master F
- 9h04 : Masters H / Tandem
- 11h : U17 F
- 11h : U15 F
- 11h07 : U17 G
- 11h07 : U15 G

Exemple 3 : 2 courses à 2 et 3 vagues

- 9h : U17 G
- 9h : U17 F
- 9h02 : U15 G
- 9h02 : U15 F
- 10h20 : Seniors/U23 H
- 10h20 : U19 H
- 10h22 : U23/seniors F
- 10h22 : U19/master F
- 10h24 : Master/ Tandem

Note : en référence à l'article 2, la catégorie Master désigne les Masters 35/40/50 qui ne courent pas en catégorie Senior (Licence OPEN1 ou OPEN2 ayant choisi de courir en Senior).

8. Ravitaillement

Le ravitaillement liquide et solide par un tiers est autorisé dans la ou les zones prévues à cette effet (zones techniques).

Un ravitaillement tout le long du parcours peut être autorisé exceptionnellement en cas de conditions climatiques extrêmes (canicule, ...) par décision du collège des arbitres.

9. Réglementation de course

Tout concurrent rattrapé par un autre concurrent doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.

Un coureur est mis hors course pour les faits suivants :

- Assistance technique externe en dehors des zones techniques prévues à cet effet

- Prise de raccourci ou non-respect du parcours
- Prise du parcours en sens inverse (en particulier pour rejoindre une zone technique, récemment dépassée)
- Absence de contrôle à un passage
- Absence de port du casque ou jugulaire détachée

Toute attitude jugée antisportive (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les commissaires) entraîne la mise hors course et une pénalité de 100 points.

10. Classements et récompenses

A l'issue de chaque épreuve sont établis les classements individuels suivants :

- U15 garçons
- U15 filles
- U17 garçons
- U17 filles
- U19 hommes
- U19 femmes
- U23 hommes
- Seniors hommes (dont masters concourants en catégorie senior)
- Seniors femmes (dont masters concourants en catégorie senior)
- Masters 35 hommes (master 1)
- Masters 40 hommes (master 2 et master 3)
- Masters 50 hommes (master 4 et master 5)
- Master femmes (master 1 à master 5)
- Tandems
- Prix d'équipe

Les classements de chaque manche de la Coupe d'Ile de France Open VTT XCO 2024 seront affichés et signés, par le secrétaire de course ou l'arbitre à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des signaleurs.

Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans bandeau, sans lunettes.

Seuls reçoivent leurs récompenses les concurrents présents à la cérémonie protocolaire.

Pour chaque épreuve, l'organisateur attribue des récompenses (coupes, trophées ou médailles)

- Aux trois premiers de chaque catégorie
- Au club vainqueur du prix d'équipe
- L'attribution d'un bouquet ou d'une composition florale au premier(e) de chaque catégorie est souhaitable.

Pour la catégorie tandem, les récompenses seront doublées.

Des trophées, lots et bouquets éco-responsables sont souhaitables.

Toute absence à la cérémonie protocolaire est pénalisée de 80 points.

Lors de chaque manche et pour chaque catégorie, les points sont attribués en fonction de la place obtenue selon les barèmes présents en annexe.

Pour chaque manche, l'organisateur attribue un prix d'équipe.

Le classement par équipe est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés FFC d'un même club dans 3 catégories au minimum et qui ont au minimum 3 partants. Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité c'est la meilleure place obtenue qui est prépondérante.

Pour chaque manche, les équipes se voient attribuer des points d'équipes selon leur classement par équipe (barème équipe en annexe) de la 1^{ère} à la 10^{ème} place qui permettront d'établir le classement final des équipes lors de la dernière manche de la Coupe d'Ile de France Open VTT XCO.

Les classements et résultats de chaque manche et les classements généraux de la Coupe d'Ile de France Open VTT XCO seront disponibles sur le site du Comité de l'Ile de France dans un délai de 48h après la manche : <https://www.cif-ffc.fr/menuCif/resultats/eprdateresultvtt1.php>.

11. Classement final de la Coupe d'Ile de France VTT Open XCO

Des points sont attribués dans chaque catégorie à tous les coureurs licenciés FFC, quelle que soit leur région d'origine, selon les barèmes en annexe, à leur place réelle du classement individuel (comprenant les non licenciés FFC) à l'issue de chaque manche.

Le classement général final tient compte des meilleurs résultats en points obtenus, en fonction du nombre d'épreuves organisées sur la saison :

- 5 ou 6 manches effectivement organisées = 1 joker
- 4 manches et moins effectivement organisées, pas de joker

En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du nombre des places de 1^{er} puis 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} etc. (sur l'ensemble des manches), enfin c'est le résultat de la dernière épreuve qui départagera les irréductibles ex-æquo.

Pour le classement général final, le Comité d'Ile de France prévoit dans chaque catégorie la remise de coupes, trophées, médailles aux 3 premiers de chaque catégorie. Ceci est à la charge de la CRVTT.

Pour le protocole du classement final, en cas d'absence d'un coureur concerné par le podium, s'il était présent sur la manche, une pénalité de 80 points lui sera appliquée.

Des points sont attribués à chaque équipe selon les barèmes en annexe à l'issue de chaque manche.

Le classement général final par équipes tient compte des points obtenus à toutes les manches de la Coupe d'Ile de France Open VTT XCO. Pour le classement par équipes, il n'y a pas de manche joker. Le classement final récompensera les 3 équipes ayant marqué le plus de points au cours de la saison.

En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du nombre des places de 1^{er} puis 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} etc. (sur l'ensemble des manches), enfin c'est le résultat de la dernière épreuve qui départagera les irréductibles ex-æquo.

12. Réclamations

Les réclamations d'un coureur concernant le déroulement de l'épreuve, les comportements des autres coureurs ou le classement doivent préférentiellement être déposées par écrit, signées auprès des arbitres dès l'arrivée de la course. Les réclamations peuvent également être transmises par mail au

Comité Régional iledefrance@ffc.fr jusqu'à 48 heures après la publication des résultats sur le site régional (article 10).

Mis à jour le 20/02/2024

Annexe 1 : Barèmes des points individuels et par équipes

Barème individuel bonifié (+20pts) applicable à la finale de la Coupe d'Ile de France VTT XCO et aux manches interrégionales.

Un point sera accordé à chaque concurrent prenant le départ mais qui, pour quelque raison que ce soit, n'aura pu terminer sa course.

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	320	26	234	51	184	76	145
2	310	27	232	52	182	77	144
3	301	28	230	53	180	78	143
4	293	29	228	54	178	79	142
5	286	30	226	55	176	80	141
6	280	31	224	56	174	81	140
7	275	32	222	57	172	82	139
8	271	33	220	58	170	83	138
9	268	34	218	59	168	84	137
10	266	35	216	60	166	85	136
11	264	36	214	61	164	86	135
12	262	37	212	62	162	87	134
13	260	38	210	63	160	88	133
14	258	39	208	64	158	89	132
15	256	40	206	65	156	90	131
16	254	41	204	66	155	91	130
17	252	42	202	67	154	92	129
18	250	43	200	68	153	93	128
19	248	44	198	69	152	94	127
20	246	45	196	70	151	95	126
21	244	46	194	71	150	96	125
22	242	47	192	72	149	97	124
23	240	48	190	73	148	98	123
24	238	49	188	74	147	99	122
25	236	50	186	75	146	100	121

Barème individuel applicable aux autres manches de la Coupe d'Ile de France Open VTT XCO

Un point sera accordé à chaque concurrent prenant le départ mais qui, pour quelque raison que ce soit, n'aura pu terminer sa course.

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	300	26	214	51	164	76	125
2	290	27	212	52	162	77	124
3	281	28	210	53	160	78	123
4	273	29	208	54	158	79	122
5	266	30	206	55	156	80	121

6	260	31	204	56	154	81	120
7	255	32	202	57	152	82	119
8	251	33	200	58	150	83	118
9	248	34	198	59	148	84	117
10	246	35	196	60	146	85	116
11	244	36	194	61	144	86	115
12	242	37	192	62	142	87	114
13	240	38	190	63	140	88	113
14	238	39	188	64	138	89	112
15	236	40	186	65	136	90	111
16	234	41	184	66	135	91	110
17	232	42	182	67	134	92	109
18	230	43	180	68	133	93	108
19	228	44	178	69	132	94	107
20	226	45	176	70	131	95	106
21	224	46	174	71	130	96	105
22	222	47	172	72	129	97	104
23	220	48	170	73	128	98	103
24	218	49	168	74	127	99	102
25	216	50	166	75	126	100	101

Barème de points par équipes applicable à toutes les manches de la Coupe d'Ile de France Open VTT XCO.

Place	Points
1	10
2	8
3	6
4	4
5	2
6	1
7	1
8	1
9	1
10	1

Annexe 2 : Autorisation parentale pour les mineurs

AUTORISATION PARENTALE (Pour les mineurs non licenciés)

Je soussigné :père, mère, tuteur légal

de :autorise mon fils, ma fille

à participer à la manche de la Coupe d'Ile de France Open VTT XCO de ce jour à
.....

et certifie (rayer les mentions inutiles) :

- Avoir répondu par non au questionnaire médical (si nécessaire pour les mineurs)
- Avoir fourni un certificat médical de moins de 6 mois

Fait à :le :/...../ 2024

SIGNATURE



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// Président José GOUERE – j.gouere@ffc.fr ///

/// Président de la Commission Régionale discipline Marc VAILLANT – mvaillant91@outlook.fr ///

/// Secrétaire Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux 78180
01 81 88 08 36